

Test de qualification (critères)

L'examen de qualification est réalisé par deux personnes. Pendant cet examen d'une durée de 30 minutes, les points suivants seront passés en revue :

1. Justificatifs écrits joints au dossier de candidature

- Certificat ou diplôme d'enseignement supérieur (agrément ou autorisation d'exercer)
- Diplôme de docteur (le cas échéant)
- Équivalences et traductions officielles (si nécessaire)
- CV
- Déclaration du candidat ou de la candidate attestant qu'il ou elle dispose d'une expérience professionnelle de plus de deux ans en odontologie
- Déclaration dans laquelle le candidat ou la candidate assure avoir posé seul(e) au moins 50 implants
- Formations en implantologie (idéalement attestation de suivi de la formation en implantologie de la Société allemande d'implantologie, la DGI)

2. Qualités personnelles et analyse du potentiel:

- Autonomie
- Capacité à résoudre des problèmes complexes
- Travail en équipe
- Rigueur scientifique
- Capacité à transférer des connaissances acquises
- Capacité à assumer une forte charge de travail
- Force de persuasion et détermination
- Engagement

3. Avis:

- Évaluation des qualités personnelles et de l'analyse du potentiel

4. Il sera fait un compte-rendu de l'examen de qualification.